

BULLETIN
D'INFORMATION
N° 34

Le P'tit fleurion

MARS 2017

SOMMAIRE

Infos..... 2

- Les vœux
- Gym volontaire
- Palmarès
- Nouveaux artisans

Environnement.....2

- Gaspillage
- Nuisibles

Urbanisme..... 3

Etat civil..... 4

- Naissances
- Mariages
- Décès

Agenda.....4

Initiatives..... 4

Le mot du Maire

FLEURY est une commune attirante et notre démographie connaît, depuis quelques années, un bel essor. Le recensement qui a eu lieu, du 19 janvier au 18 février dernier, nous confirmera avec précision cette tendance à la hausse.

Malgré les baisses des dotations de l'Etat, la gestion de notre budget nous permet d'investir raisonnablement pour le développement de notre commune et votre bien-être.

L'année 2017 sera celle de :

- **la POURSUITE** des actions engagées avec notamment :

- le changement des portes et fenêtres de la salle polyvalente,
- l'entretien de nos logements communaux,
- le démarrage des travaux du lotissement de l'étang et la vente des terrains à construire,

- **la REALISATION**

- d'une nouvelle tranche de voirie,
- d'une nouvelle clôture avec changement des portails de l'école et du cimetière,
- de travaux paysagers pour l'embellissement de notre bourg,

- **la CRÉATION**

- d'un terrain multisports accessible à tous les fleurions,

- **la RESTAURATION** de notre église qui se fera en plusieurs phases :

M. ERNAULT du CAUE viendra le 22/03/17 pour établir un état des lieux, puis :

TOUS les habitants de Fleury sont invités à une réunion qui aura lieu le vendredi 24/03/17 à 20h30 à la salle polyvalente en présence de M. Jacky BRIONNE, Président de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine en Val de Sienna qui expliquera l'intérêt de créer une association pour la sauvegarde du patrimoine fleurion.

VENEZ NOMBREUX SOUTENIR CETTE CAUSE

Je reste à votre écoute,

Bien cordialement

Marc BRIENS



MAIRIE DE FLEURY

10 route de l'église

50800 FLEURY

Tél. : 02 33 51 13 57

mairie.Fleury2@wanadoo.fr

www.fleury-manche.fr

Horaires :

de lundi au vendredi

De 9h00 à 12h00

Directeur de la publication : Marc BRIENS
Rédaction : Sylvie KLIMCZAK-PRADOT
Catherine BAZIN, Vanessa MARIE et
Suzanne NOEL
Impression : Imprimerie LECUIROT



Les vœux du conseil municipal

C'est en présence de M. Philippe GOSSELIN, Député de la Manche, Mme Martine LEMOINE, Conseillère départementale, M. Charly VARIN, Président de l'Intercom, M. Le Major DEPERIEZ, Commandant de Gendarmerie, et une assemblée d'une centaine de personnes que M. le Maire, Marc BRIENS, et ses adjoints ont présenté leurs vœux pour cette nouvelle année, les réalisations 2016 et les projets pour 2017.

Gymnastique volontaire : nouveau bureau

Pour des raisons de santé, Annik DUVAL a passé le flambeau à Yveline MALARODA lors de l'Assemblée Générale du 17 novembre 2016.

Voici la composition du nouveau bureau :

Présidente : Yveline MALARODA

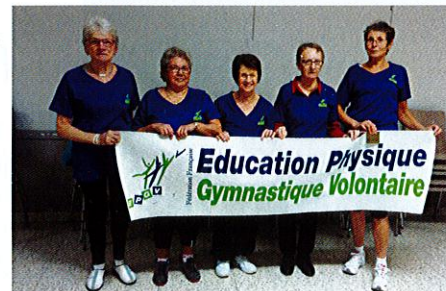
Secrétaire : Annick LEPROVOST

Trésorière : Denise METTE

Membres du Bureau : Micheline GAUTIER et Marie-Thérèse SALIOT

Le club a reçu, en 2016, la médaille de la Fédération Française EPGV pour ses 30 ans d'affiliation (création en 1984).

Le groupe se compose de 22 licenciés (20 femmes et 2 hommes) d'une moyenne d'âge de 67 ans. Cours : chaque jeudi (hors vacances scolaires) de 18h00 à 19h00. Bienvenue à tous et toutes.



Palmarès



Le palmarès des prix continue pour le rôti Jérôme REVELLE. Après les récompenses pour les saucisses à l'oignon, le Fleurion se lance avec succès dans la préparation des tripes de bœuf.

Pour sa deuxième participation au concours gastronomique de Montebourg le 7 février, Jérôme REVELLE a obtenu le Grand Prix d'Excellence de la Confrérie Cassine Des Chevaliers de St Jacques. Lors de sa 1ère participation l'an dernier, il avait déjà obtenu une médaille d'argent pour la 2e place. La spécialité du rôti, installé depuis août 2009, demeure la confection des saucisses à l'oignon. Une spécialité reconnue par les professionnels comme l'attestent tous les prix reçus. Pratique : Marchés Villedieu (mardi), Coutances (jeudi) et Granville (samedi). Vente au labo (les après-midis) pour particuliers et CE. Fermé le lundi. 21, Rte de la Vierge - Tél 06 85 14 99 15 et jerome.revelle@orange.fr.

Nouveaux artisans

Sandra CARON : COIFFEUSE À DOMICILE

46, rue de l'étang, Le Pont Cey - Portable : 06 43 71 28 13 - Du lundi au samedi de 9 heures à 19 h 30

Rémi MAZARD : RENOVATION D'INTERIEUR, peinture, revêtements sols/murs, décoration, agencement, dépannages divers - La Postellerie - Portable : 06.20.49.49.07



Environnement

Le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas



Evitons le gaspillage alimentaire : des chiffres qui font du bruit = 30 kgs de nourriture jetés chaque année par habitant et 500 € de nourriture gaspillée chaque année par foyer.

Réfléchissons sur le mieux acheter, le mieux manger. Cela nous permettra de moins jeter. Consultons le site www.ensemblebaissionslevolume.fr pour nous aider à découvrir des gestes simples.

Souris ou musaraignes ?

Vous avez des souris dans la maison et vous n'arrivez pas à vous en débarrasser ? Mais êtes-vous bien sûrs que ce sont des souris ? Ce sont peut-être des musaraignes... La musaraigne ressemble à une souris, elle a un long museau pointu mais c'est un insectivore.

Si vous voulez l'attraper avec une bonne vieille tapette, ce ne sera pas avec de petits morceaux de pain ou de gruyère mais avec des MOUCHES !!!!

Vous avez un doute ? Prenez 2 tapettes et garnissez l'une de gruyère et l'autre de mouches et vous serez fixés !





CERTIFICAT D'URBANISME

Il existe 2 catégories de certificat d'urbanisme :

Certificat d'urbanisme d'information

Il renseigne sur :

- Les règles d'urbanisme applicables à votre terrain,
- Les limitations administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption...),
- La liste des taxes et participations d'urbanisme (taxe d'aménagement, projet urbain partenarial...).

Certificat d'urbanisme opérationnel

En plus des informations données par le certificat d'information, il indique :

- Si votre terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet,
- Et l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent ou desserviront votre terrain.

DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

La déclaration préalable de travaux est exigée pour la réalisation d'aménagement de faible importance.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Le permis de construire est exigé pour tous les travaux de grande importance.

Travaux créant une nouvelle construction

Les constructions nouvelles sont celles qui sont indépendantes de tout bâtiment existant.

Travaux sur une construction existante

Les travaux sur une construction existante concernent par exemple l'agrandissement d'une maison.

Dans tous les cas, un permis de construire est exigé si les travaux ajoutent une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Opérations concernées

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles.

Composition de la taxe

La taxe est composée d'une part communale et d'une part départementale

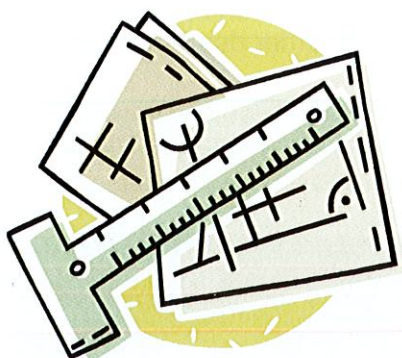


TABLEAU RÉCAPITULATIF

Objet	Formulaire à remplir	Documents à fournir
<i>Vous vendez une maison ou un terrain</i>	Certificat d'urbanisme de simple information	- Plan de situation - Plan cadastral du terrain
<i>Vous désirez savoir si votre terrain est constructible</i>	Certificat d'urbanisme opérationnel	- Plan de situation - Plan cadastral du terrain
<i>Vous construisez une maison, un bâtiment ou une extension de plus de 20m²</i>	Permis de construire	- Plan de situation - Plan cadastral du terrain - Plan cadastral avec implantation du bâtiment et distance avec les limites parcellaires - Photos (de loin et de près) - Plans des façades avant et après modification - Notice explicative
<i>Vous construisez un abri de jardin ou un bâtiment entre 1m² et 20m². Vous modifiez votre façade : ravalement, modification des ouvertures. ...</i>	Déclaration préalable	- Plan de situation - Plan cadastral du terrain - Photos (de loin et de près) - Plan des façades avant et après modification
<i>Vous désirez un nouvel accès sur la voie publique</i>	Autorisation d'accès à la voie publique	- Plan du terrain avec implantation de l'accès désiré - Plan de situation
<i>Vous divisez une parcelle</i>	Déclaration préalable	- Plan de situation - Plan de division parcellaire

ATTENTION :
Avant de compléter votre dossier,
merci de consulter la mairie.

Naissances :

ROBBES MORICET Esteban le 08 février 2017

Décès/Inhumations :

HOUDUSSE Dominique le 24 décembre 2016

DEBROISE Patrice, le 18 janvier 2017

Mariages :

BISSON Laure et LECHAPELAIN
Jean-Louis : le 30 décembre 2016



Agenda

COMITE DES FETES

Vendredi 10 mars : assemblée générale

Dimanche 28 mai : brocante

15 août : fête communale

Vendredi 15 septembre : repas des bénévoles

Samedi 25 novembre : montage des illuminations

Vendredi 08 décembre : 20h30 : repas Moules-Frites pour le Téléthon

Samedi 09 décembre après-midi : remise du chèque à l'Association des Motos de Franck

FLEURY SPORTS

Dimanche 25 juin : tournoi de foot

Samedi 08 juillet : assemblée générale

Samedi 28 octobre : repas suivi d'une soirée dansante

CLUB DU 3EME AGE

Dimanche 30 avril : repas de Pâques

Dimanche 19 novembre : repas Poule au Pot

FNATH (association des accidentés de la vie)

Dimanche 09 avril : repas

Dates à retenir



Les élections Présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril 2017 (1^{er} tour) et 7 mai 2017 (2^{ème} tour).

Les élections Législatives auront lieu les dimanches 11 juin 2017 (1^{er} tour) et 18 juin 2017 (2^{ème} tour).



Initiatives

Jeunes lycéens étrangers cherchent une famille d'accueil

D'Allemagne, d'Italie, du Mexique ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Paul, jeune allemand résidant au cœur de l'Allemagne, a 15 ans. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime faire du sport et du piano, regarder des films et courir. Il étudie le français depuis 4 ans et rêve de trouver une famille chaleureuse, qui l'accueillerait les bras ouverts.

Ignacio, jeune mexicain de 15 ans, a de nombreux hobbies : Il pratique le basketball, adore le théâtre, visite des musées, voyage, cuisine et fait du camping. Il souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Simona, jeune slovaque de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle souhaite venir en France pour une année scolaire à partir de Septembre 2017. Elle aime cuisiner, faire du sport, lire, et regarder des films. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous.

« Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous.



Renseignements : Nadia BOTHOREL - 50130 Octeville
02.33.93.38.80 - nadiabothorel@wanadoo.fr
Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Magali Guinet - 02.99.46.10.32 - magali@cei4vents.com